



L'ASCE 69 met à votre disposition une remorque freinée de 750 kg de PTAC.

Elle vous sera remise en version bâchée. La modification de la configuration, le stockage de la bâche et de son armature en lieu sûr se feront sous votre entière responsabilité.

Attention, ne jamais laisser la remorque sans surveillance attelée ou non à votre véhicule. L'antivol sera toujours en place.

Dimensions hors tout, en cm :

L x l x h = 345 x 180 x 100 (130 bâchée)

Dimensions utiles, en cm :

L x l x h = 225 x 129 x 40 (70 bâchée)

Charge utile : 500 kg

TARIF UNIQUE (adhérents) : 20 €/jour – 30 €/week-end – 60 €/semaine

L'utilisation de la remorque est réservée à des fins strictement personnelles et familiales.

L'utilisation, sauf convention spécifique, pour le compte d'une autre association ou d'un club est formellement interdite et non couverte par l'assurance.

DOCUMENTS À FOURNIR

Lors de la réservation (**délai de réservation : au minimum 1 semaine à l'avance**) :

- fiche de réservation de la remorque remplie et signée,
- chèque de caution de 500 € à l'ordre de l'ASCE 69, le montant du coût de la mise à disposition se fera par virement bancaire. La caution sera rendue après paiement et si aucune dégradation n'est constatée et sera encaissée dans le cas contraire,
- photocopie de la carte d'adhérent signée avec photo (de l'année en cours).

Seuls les adhérents ASCE 69, titulaires et ayant-droits peuvent emprunter la remorque.

Au départ de la remorque

- État des lieux contradictoire réalisé en présence de l'utilisateur et du responsable du matériel ou d'un membre du bureau de l'ASCE 69.
- Fiche d'état remplie et complétée contradictoirement au départ de la remorque.

Au retour de la remorque

- État des lieux contradictoire réalisé en présence de l'utilisateur et du responsable du matériel ou d'un membre du bureau de l'ASCE 69.
- Fiche d'état remplie et complétée contradictoirement au retour de la remorque.

Signaler toute anomalie ou dysfonctionnement.

NB : La caution sera automatiquement débitée en cas de :

- nettoyage non effectué,
- perte de la clé de l'antivol, ou de l'antivol,
- problème sur la structure (caisse, châssis, suspension, roue jockey...),
- problème d'éclairage,
- non-paiement par virement bancaire au retour de la remorque,
- dégâts suite à la modification de configuration (bâche et armature).

Un chèque sera retourné à l'adhérent avec les frais déduits (factures à l'appui).

Contact

Jean Yves CROUZET
ASCE 69 - DDT du Rhône
165 rue Garibaldi, CS 33862
69401 LYON Cedex 03

Mél. jeanyvescrouzet7@gmail.com – Tél. 06 19 78 03 88

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**